

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00263

NOVACIERIES - MODIFICATION DU DOSSIER DE CREATION DE LA ZAC

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 81

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 91

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Eliane LEGROS, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Babette LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 12 juillet 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160408-D20160026310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160712

Pouvoirs :

M. Michel BEAL donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Andonella FLECHET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Stéphanie MOREAU donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Jennifer BONJOUR, M. Henri BOUTHEON,
M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, M. Paul CELLE,
M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Marc CHAVANNE, Mme Patricia CORTEY,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE,
M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE,
M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON,
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT,
M. Gilles PERACHE, M. Florent PIGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX,
Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Alain SCHNEIDER, M. Gérard TARDY,
Mme Sylvie THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2016

NOVACIERIES - MODIFICATION DU DOSSIER DE CREATION DE LA ZAC

I - RAPPEL DES ELEMENTS DE CONTEXTE DE L'OPERATION ET PROCEDURE MENEES :

Le site stratégique des anciennes aciéries de Saint-Chamond (ex-GIAT) d'une superficie de 44 ha environ fait l'objet d'une opération de restructuration d'envergure métropolitaine en vue de permettre un redéploiement économique et une requalification urbaine durable. Il a été déclaré « site stratégique » de Saint-Etienne Métropole par délibération du 13 février 2006.

Par délibération en date du 11 mai 2009, le Conseil de Communauté a déclaré cette opération d'intérêt communautaire et a approuvé les objectifs poursuivis dans le cadre de l'opération d'aménagement ainsi que les modalités de la concertation préalable.

En sa séance du 21 octobre 2010, le Bureau de Saint-Etienne Métropole a approuvé le bilan de la concertation et en date du 09 novembre 2010, le Conseil de Communauté a décidé la création de la « Zone d'Aménagement Concerté des Aciéries » en application des articles R. 311-2 et R. 311-5 du Code de l'urbanisme.

La création des voiries de la ZAC a fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général par le Bureau de Saint-Etienne Métropole du 29 mars 2012.

Par ailleurs, la réalisation de l'opération Novaciéries a été confiée à la SPL Cap Métropole dans le cadre d'une concession d'aménagement conformément aux dispositions des articles L 300-1, L 300-4 et L 300-5 du Code de l'Urbanisme. Le traité de concession a été approuvé par le Conseil de Communauté du 1^{er} octobre 2012 et signé le 10 octobre 2012.

Lors de sa séance du 09 septembre 2013, le Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole a approuvé le programme des équipements publics de la ZAC ainsi que le dossier de réalisation.

Le contenu du dossier de réalisation de la ZAC a été modifié par la délibération du Conseil de Communauté du 30 juin 2015 afin de tenir compte notamment des évolutions programmatiques suivantes :

- les halles industrielles 8 & 35 intégrées au parc devaient être restructurées pour accueillir deux équipements publics : elles seront finalement démolies et les espaces libérés feront partie du parc et seront dédiés au public,
- la reconversion de la Halle 01 tournée essentiellement vers des activités de loisirs et disposant d'un supermarché offrira une superficie inférieure à la programmation initiale. Cela générera la création d'un espace de stationnement privatif de surface à l'arrière de la halle et non d'un parking silo comme prévu initialement.

Ces évolutions programmatiques ayant un impact direct sur le Programme des Equipements Publics de la ZAC, ce dernier a donc été modifié en conséquence.

II – MODIFICATION DU DOSSIER DE CREATION DE LA ZAC ET MODALITES DE LA CONCERTATION

Certaines autres évolutions programmatiques validées nécessitent de modifier le dossier de création de la ZAC :

- maintien de bâtiments à vocation industriels, ce qui engendre une réduction du nombre de logements à construire,
- réduction des offres commerciales nouvelles et de bureaux.

Toutefois, les objectifs de la ZAC demeurent inchangés :

- développement économique par l'accueil de nouvelles entreprises,
- maintien et pérennisation des activités existantes sur le site,
- ouverture du site et création de liaisons entre le centre-ville et les quartiers Sud d'Izieux et du Creux,
- renforcement du centre-ville – réflexion notamment autour de programmes mixtes aux franges du site au niveau de la plateforme basse (notamment au Nord avec la Halle 01),
- mise en œuvre d'un projet de développement et d'aménagement durable.

Il convient donc désormais d'engager la procédure règlementaire de modification du dossier de création de la ZAC, dont la concertation est la première étape, conformément à l'article R 311-12 du Code de l'Urbanisme, qui impose de reprendre les mêmes formes que la procédure de création d'une ZAC.

Les modalités de la concertation proposées sont les suivantes :

- présentation des modalités de la concertation et du projet sur les sites internet de la commune de Saint-Chamond et de Saint-Etienne Métropole,
- mise à disposition du public d'un dossier de présentation de la modification de la ZAC et d'un registre en mairie de Saint-Chamond ainsi qu'au siège de Saint-Etienne Métropole :
 - o en mairie de Saint-Chamond, Avenue Antoine Pinay - BP 148 - 42 403 Saint-Chamond Cedex (04 77 31 05 05) de 9 h à 12h et de 14h à 17 h auprès de l'accueil principal de la mairie,
 - o à Saint-Etienne Métropole, 2 avenue Grüner – CS 80257 – 42 006 Saint-Etienne Cedex 1 (04 77 49 21 49) de 9h à 12h et de 14h à 17h auprès du service Aménagement Opérationnel au 6^{ème} étage,
- une réunion publique à Saint-Chamond,
- un article dans le bulletin municipal de Saint-Chamond,
- une présentation au Conseil Citoyen de Saint-Chamond.

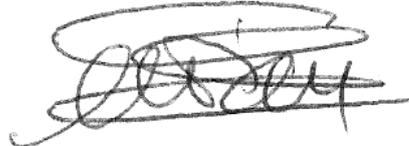
La concertation débutera à compter du 06 juillet 2016. Sa durée prévisionnelle est de quatre mois. Elle pourra être prolongée si nécessaire.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve l'engagement de la procédure de modification du dossier de création de la ZAC,**
- **approuve les modalités de concertation définies telles qu'il suit :**
 - **présentation des modalités de la concertation et du projet sur les sites internet de la commune de Saint-Chamond et de Saint-Etienne Métropole,**
 - **mise à disposition du public d'un dossier de présentation de la modification de la ZAC et d'un registre en mairie de Saint-Chamond ainsi qu'au siège de Saint-Etienne Métropole :**
 - **en mairie de Saint-Chamond, Avenue Antoine Pinav - BP 148 - 42 403 SAINT-CHAMOND CEDEX (04 77 31 05 05) de 9 h à 12h et de 14h à 17h auprès de l'accueil principal de la mairie,**
 - **à Saint-Etienne Métropole, 2 avenue Grüner – CS 80257 – 42 006 SAINT-ETIENNE CEDEX 1 (04 77 49 21 49) de 9h à 12h et de 14h à 17h auprès du service Aménagement Opérationnel au 6^{ème} étage,**
 - **une réunion publique à Saint-Chamond,**
 - **un article dans le bulletin municipal de Saint-Chamond,**
 - **une présentation au Conseil Citoyen de Saint-Chamond,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à procéder à toutes les formalités de publicité et d'information en lien avec ces décisions.**

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 6 voix contre et 1 abstention.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU